



Calcul de la récompense en cas de divorce

Par **jeeves**, le **14/09/2011** à **13:12**

Bonjour, j'étais propriétaire d'un appartement avant de me marier sous le régime de la communauté de bien réduite aux acquets. Nous avons acheté un appartement en commun avec mon épouse pour 277 000€. J'ai ensuite vendu mon appartement et la vente m'a laissé une somme de 110 000€. 27 000 Euros ont servi à rembourser un prêt relais 32 000 Euros ont servi à rembourser une partie de notre emprunt en anticipé. Pour le solde, je n'ai pas de justificatif de dépense, car l'argent a servi à effectuer des travaux pour lesquels je n'ai pas conservé toutes les factures, ou des meubles ou un voyage. J'aimerais savoir si je peux prétendre à une récompense sur les 51 000 € sans justificatif de dépense. Et si oui, de quel montant ?